

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Économie,
de l'Industrie et du Numérique
139 Rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du Comité Technique Ministériel en date du 26 mai 2015, vous avez informé les représentants du personnel de votre volonté de « défendre avec force une organisation territoriale qui rétablisse la chaîne de commandement de la DGCCRF » et de les informer en toute transparence des décisions à venir.

C'est ainsi que vous nous avez présenté un projet revenant sur l'arbitrage du CIMAP de juillet 2013, reprenant pour partie les revendications de la Fédération des Finances FO et de son syndicat national.

L'annonce de Monsieur le Préfet Névache, le 2 juin dernier, infirmant totalement vos propos, a laissé dans le désarroi les personnels de la DGCCRF.

Différents contacts avec des membres de votre Cabinet, nous ont permis de penser que le dossier n'était pas clos, et que vous comptiez bien présenter de nouvelles propositions. L'arbitrage interministériel devait intervenir au début de cet été.

Depuis, les agents de la DGCCRF sont dans l'attente de décisions sur le devenir de l'organisation de leur administration.

La communication du Premier Ministre du 31 juillet sur la réforme territoriale ne porte à aucun moment sur l'organisation des DDI et donc de la DGCCRF....

La transparence que vous évoquiez le 26 mai dernier exige aujourd'hui une clarification rapide de votre part sur le devenir de l'organisation territoriale de la DGCCRF, qui plus que jamais ne peut rester en l'état.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général

Philippe Grasset